

La pêche maritime Maroc-Union européenne : quelle relation, pour quel avenir ?

Abdelmajid EL COHEN
Chakib BENNOUNA*

L'entrée tardive du Maroc (les années 50) dans le secteur la pêche industrielle s'explique par plusieurs facteurs. La politique de la porte ouverte faisant suite aux traités de capitulation du XVIII^e et XIX^e siècle, puis le protectorat n'ont pas permis le développement d'un armement marocain, pour un pays, de surcroît peu ouvert sur la mer, à l'exception notable de la création d'Essaouira au XVII^e siècle en tant que port de commerce. La mer n'avait pas un statut économique pluri-dimensionnel ; tout au plus fallait-il veiller à ce qu'elle ne soit pas la porte d'entrée pour un envahisseur (chrétien, en l'occurrence), expliquant le grand nombre de tombeaux de marabouts qui jalonnent la façade atlantique.

Avant les années 50 les flottes étrangères, espagnoles en particulier, sous la condition du paiement d'une redevance de pêche avaient le contrôle des mers marocaines. Cette décision remontant à 1922 va permettre de pourvoir le Trésor d'un pécule. Il va en découler une surveillance des côtes marocaines. Le législateur voulait créer les conditions d'une moindre concurrence pour les petits artisans pêcheurs et le nombre encore réduit de bateaux français.

Cette redevance payée jusqu'à l'indépendance n'allait pas constituer un obstacle au développement du nombre de bateaux étrangers dans les eaux marocaines ni à l'exploitation systématique des ressources halieutiques. Comment pou-

vait-il en être autrement pour un pays lié autrefois par les traités de capitulation, avec des puissances capitalistes qui avaient pour volonté d'ouvrir son marché à leurs produits, qui, de surcroît découvrent l'une après l'autre dans la mer un champ de valorisation. En 1962 le statut de la mer va poursuivre son évolution. Le secteur de la pêche — en relation avec la perception que l'on commençait de se faire du produit — fait passer la mer à un niveau différent. En effet, le poisson commence à pénétrer la table marocaine dans certaines régions habituées à consommer de la viande rouge. De nos jours cependant, le Maroc n'est pas un pays de grande consommation de poisson (7,5 kg / tête et par an, contre 30 kg en Espagne et 73 kg au Japon).

En 1988 (date de signature du premier accord de pêche avec l'Union européenne, qui en même temps intègre l'Espagne) la mer, tout en continuant d'être considérée comme un simple pourvoyeur de fonds, c'est-à-dire comme un lieu d'exploitation d'une ressource, commençait à susciter quelques inquiétudes. Le risque d'épuisement de la ressource se faisait jour. Progressivement une perception nouvelle de la mer la fera ériger comme un centre autour duquel pivotent d'autres activités nécessaires pour l'équilibre alimentaire, social, politique, etc. Le concept de développement durable sera introduit. Que peut signifier un tel concept pour la mer ? Il pose le problème des méthodes de pêche, du nombre de bateaux, de la pause biologique, de l'interdiction de la pêche dans certaines régions, d'une réglementation concertée et acceptée. Ce sont là des principes nouveaux pour un pays en voie de développement habitué à un rapport à ses produits imposé par une logique d'exploitation. A qui doit revenir la tâche de les édicter, puis de veiller à leur application ? Seront-ils acceptés ? Qui peut pêcher et qui doit profiter des retombées de la valeur ajoutée ? De telles questions ont leur importance, depuis que le Maroc a fait du secteur de la pêche un des six secteurs stratégiques pour son développement.

La pêche, un secteur particulier

Le secteur de la pêche est lié à un espace dont l'équilibre est précaire ; il connaît des varia-

* Centre de Recherche sur les Mutations Contemporaines, Marrakech.

tions dans sa rentabilité qui est fonction du taux d'exploitation. L'excès d'intervention du capital peut intensifier le déséquilibre du système dans sa globalité. Contrairement aux autres secteurs (quoique cela soit contestable selon la théorie actuelle de l'entreprise), l'élévation du nombre des intervenants y réduit la production. Il s'avère aussi que les prises déclinent avec un nombre d'intervenants invariable, mais accompagné de l'augmentation de l'intensité capitalistique de chacun.

On observe que le nombre de bateaux en augmentant de 47 % entre 1985 et 1997 n'a fait croître les prises par bateau que de 19 % pour la pêche côtière. Pour la même période, pour la pêche hauturière, le nombre de bateaux s'est accru de 99 % alors que les prises par bateau ont diminué de 58 %¹.

En second lieu, en raison du nombre croissant des intervenants (nationaux et étrangers), on assiste à une baisse de la rentabilité réalisée par l'ensemble du secteur, avec certes, lorsque les méthodes de pêche se perfectionnent (ce qui aggrave le risque de l'épuisement de la ressource halieutique) un plus fort abaissement de la rentabilité pour les intervenants les moins performants. Dès lors le secteur élimine. Par sa nature, il accélère le phénomène de concentration du capital. Il exclut en particulier les entreprises à capacité financière les moins solides. Or celles-ci peuvent être autant européennes que marocaines. Ce secteur, par cette nature et selon les méthodes par trop capitalistiques utilisées est donc créateur d'un processus d'exclusion². Cela explique l'explosion des investissements, leur ralentissement, leur arrêt (dans le secteur hauturier)³, puis,

¹ Evolution de la production et des unités de pêche. Voir Annexe 1.

² Jusqu'en 1996 l'excès des dettes consécutives à la baisse constante de la rentabilité a imposé une restructuration au Maroc et en Espagne, principal intervenant étranger dans les eaux marocaines. Un plan a été mis en place par le Ministère de la Pêche Maritime (nous reviendrons plus loin sur le contenu de ce plan). L'Union européenne a procédé à la même restructuration (voir J. P. TROADEC, « Le nouvel enjeu de la pêche : l'ajustement des institutions aux nouvelles conditions de rareté des ressources », *Problèmes économiques*, n° 2047 du 18 janvier 1995 ; J. JACQUIER et Odile ESPOSITO, « L'économie de la mer : un déclin sans précédent », *Problèmes économiques*, n° 2273, du 29 avril 1992). Actuellement, l'Union européenne a accordé à la pêche espagnole un montant de 1,2 milliard d'Euro sur 5 ans (1994-1999) (Document de la Commission européenne, Internet).

³ Investissements dans le secteur. Voir Annexe 2.

après un assainissement draconien du secteur (c'est-à-dire par la disparition d'un certain nombre de sociétés de pêche ou de traitement du poisson) leur reprise⁴.

En troisième lieu, c'est un secteur primordial dans le domaine alimentaire. L'équilibre, la diététique, la variété alimentaire constituent un autre aspect. Le poisson ne constitue pas une consommation parmi d'autres. Il constitue un complément pour l'apport nutritif des autres aliments. Sa nature le rend difficilement remplaçable par un autre aliment. Ce produit intervient dans la santé humaine.

Le secteur de la pêche, quatrièmement, est source de conflit, voire de situations contradictoires parmi ses membres à cause de la variété et de la biologie du produit. En automne (époque de ponte), le poulpe adulte s'approche du rivage, où les pêcheurs artisiaux (au nombre de 12 000) peuvent le pêcher. Les hauturiers réagissent. Ils ne peuvent réaliser des prises suffisantes alors qu'il s'agit d'un produit relevant de la pêche hauturière. Ils seront alors tentés d'exiger l'arrêt de la pêche côtière à cette époque, précisément celle où les artisans réalisent l'essentiel de leurs prises en poissons blancs (de très haute valeur commerciale). L'interdiction reviendrait à mettre au chômage près de 48 000 personnes (pour une moyenne de 4 personnes par barque), et priver le marché national et étranger d'une denrée très recherchée. C'est aussi mettre terme à une tradition que le Maroc cherche à encourager par la création de petits ports (12 programmés, dont deux déjà en fonctionnement dans la région d'Agadir et un autre sur la façade méditerranéenne), pour organiser une profession, et apporter un sang nouveau.

Nous remarquons avec ces quatre éléments que le produit a des particularités qui n'en font pas une marchandise quelconque. Il ne peut être reproductive à l'infini dans toutes les conditions. Cependant, un fait le particularise. Il est localisé dans un espace où s'exerce une souveraineté, ce qui peut être source de conflits, y compris entre pêcheurs (nationaux parfois). Du fait que l'on

⁴ A titre d'exemple, le port de Tan Tan (région méridionale), pourtant dynamique, connaît des évolutions. Voir Annexe 3. On assiste à terre à des faillites de sociétés de traitement du poisson. Sardisud monopolise ce traitement après la disparition de Cotrapêche.

parle de capture (qui revient à cueillette, un principe de l'homme primitif), la mer ne révèlerait-elle pas les contradictions, antagonismes et déséquilibres qui existent sur la terre ferme ? Le capital la veut aussi un secteur qui n'a pas encore été intégralement anobli. Elle reste dans bien des cas soumise à la règle de la rente. Le pays, très généralement en voie de développement, la donne en exploitation contre une redevance, un armateur met son bateau à la disposition d'un maître-pêcheur contre une rente avec toutes les contraintes que cela peut avoir sur le personnel (qui sera surexploité). Que révèle-t-elle, la mer ?

La pêche, un secteur de rente

La mer, essentiellement dans sa zone économique exclusive (ZEE) relève de la souveraineté des nations. Comment à une époque de mondialisation parler de souveraineté ? Et de plus pour un secteur que l'on croyait de production lucrative et sans limite ? Le capital ne fait de différence entre une région et une autre, un secteur et un autre que par le profit qu'il escompte réaliser. Le secteur de la pêche comme tout autre secteur est soumis à cette loi. Comme nous venons de l'indiquer, il possède ses particularités et le capital est resté, paradoxalement, dans une conception de cueillette doublée de rente.

Depuis le début des années 70, le Maroc a fait passer progressivement sa ZEE à 200 milles marins (soit à peu près 360 km), zone qui pouvait être respectée sur le littoral atlantique. Elle lui sera contestée, probablement par crainte d'un expansionnisme déguisé dans une région où voisinent des puissances maritimes et des pays en voie de développement. Cet élargissement allait de pair avec un mouvement d'émancipation au niveau international¹. Les pays du tiers monde, à la recherche d'espaces protégés producteurs de rente, en feront la base de nouveaux accords avec les puissances maritimes du Nord. Ce processus a été accéléré par le Maroc en raison de l'impossibilité de continuer à développer une agriculture capitaliste. Les investissements dans l'agriculture n'ont pas enclenché le développement escompté.

¹ Rapport de la FAO, W/K 7865, ACDI/FAO/CORACE, septembre 1977.

L'agriculture était consommatrice de capitaux au regard de son apport pour l'économie. En somme le « déversement » d'un surplus vers l'industrie attendu ne s'est pas réalisé. L'effet d'éviction produit par l'agriculture imposait un autre effort pour développer l'industrie. Le capital provenait souvent, dans un mouvement de diversification, du risque du secteur. Le Maroc avait alors à opter pour un autre secteur-locomotive. Le choix s'est porté sur la pêche, en raison de l'état du développement de ses forces productives à l'époque (le début des années 70) et de sa place de pays fournisseur encore en grande partie de produits primaires. La pêche va progressivement prendre une place importante. Elle finira dès lors par devenir primordiale dans la stratégie de développement et de sauvegarde des équilibres alimentaires et sociaux. Mais la conception que les responsables vont imaginer restera rentière.

Le Maroc devait passer par plusieurs étapes pour faire admettre ce changement d'option, essentiellement avec son voisin espagnol, avec lequel des accords de pêche le liaient depuis des époques où ce pays pouvait imposer le contenu de ces accords². Il est vrai, le Maroc est indépendant politiquement, mais ses décisions économiques ont, dans le domaine de la pêche, des retombées politiques chez ses voisins. Ce n'est qu'à pas mesurés que le Maroc avançait pour ne pas heurter de front son voisin du Nord. L'accord passé avec l'Espagne en 1984 en est une illustration. Le Maroc attendant l'entrée de ce pays dans la Communauté européenne continuait d'accepter des demandes de type quasi-colonial. L'Espagne devait continuer de disposer d'un droit de pêche limité par les seules redevances mises en place par la loi de 1922³. L'entrée de ce pays dans la CEE pouvait en faire un interlocuteur parmi les autres. Le Maroc n'a pas compté avec le déficit européen dans le domaine de la pêche et les capacités de la flotte espagnole d'y faire face. En effet, l'Espagne avec une flotte avoisinant les 18 000 unités et sa tradition de pêche partout dans le monde⁴ ne pouvait se ré-

² Abdelkader LAHLOU, *La Mer et le droit maritime*, Paris, LGDJ, 1990 et Abdelkader TIMOULE, *Evolution de la pêche au Maroc, 1914-1985*, Edition 1985.

³ LAHLOU et TIMOULE, *op. cit.*

⁴ Les aides de l'UE pour le développement de la pêche en

soudre à accéder à la demande marocaine de réduire sa capacité de pêche au terme de l'accord de 1992. L'Espagne en effet n'avait pas encore changé sa vision de la porte ouverte instituée par l'Acte d'Algésiras vis-à-vis du Maroc. Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations en 1992, puis en 1994 ont été rendues difficiles par la présence d'experts espagnols parmi les négociateurs européens. Les professionnels marocains vont focaliser toute leur attention sur les méthodes de pêche. Ils parleront de vandalisme, de piraterie. « Le fond de la mer est littéralement raclé... » dira le président de la Fédération des Associations des Armateurs de Pêche¹. Certainement le niveau de l'endettement de leurs entreprises les inquiétait-il. Mais dès 1982, l'Institut Supérieur de la Pêche Maritime (ISPM) avait attiré l'attention sur l'état d'épuisement des ressources, et notamment des céphalopodes, ressource extrêmement lucrative² (4,7 dollars le kg en 1991)³, secteur où la flotte étrangère réalise des performances bien plus importantes que la flotte marocaine bien moins efficace, il est vrai. D'autres études menées par des équipes euro-marocaines pouvaient faire craindre le pire⁴. Le risque d'épuisement rapide des ressources ne pouvait être écarté que par l'exercice d'une souveraineté réelle sur la mer. Certes, tout le problème concerne aussi de savoir à l'égard de qui doit s'affirmer cette souveraineté.

Cela équivaut pour les Espagnols, en particulier, à une perte de priviléges ancestraux. Ils ont pêché au Maroc de manière ininterrompue depuis toujours. C'est un pays de grande consommation poissonnière, d'une vieille tradition maritime, qui doit maintenir son secteur de pêche à un haut niveau de compétitivité. Il est même importateur de poisson, du Maroc notamment pour répondre à une demande européenne toujours plus importante, toujours plus variée. La résistance farouche opposée était somme toute normale lorsqu'on sait

Espagne 1994-1999, Document Communauté Européenne, *op. cit.*

¹ *Jeune Afrique*, n° 1812 du 28/9 au 7/10 1995, p. 10.

² IDRISI, BOUMAAZ et SCAIRI, « Etude sur la pêcherie céphalopodière de la côte sud du Maroc », ISPM, *Travaux et Documents*, n° 80, 1993, p. 14.

³ *Ibid.*, p. 10.

⁴ Groupe de travail Maroc - CEE sur l'évaluation des stocks de céphalopes, IEU, Ténérife, juillet 1981.

que ses installations dans le secteur lui permettent d'avoir une position importante sur le marché européen. Le Maroc apportait comme arguments : la fragilité du milieu qui nécessite une mise en valeur pour rendre la ressource renouvelable⁵. Il considérait en outre que cela servirait les intérêts communs. Il ne pouvait surtout admettre qu'un pays (ou ensemble de pays) dispose en toute liberté d'une partie de son territoire comme s'il ne relevait plus de sa juridiction. Nous sommes là à un second niveau de la mésentente euro-marocaine (en fait hispano-marocaine). Le Maroc parlait de ressources renouvelables ; les eurocrates de niveau de pêche à sauvegarder assorti d'une rente. Le secteur est créateur de richesses. Cependant les points de vue ne sont pas identiques. Pour les uns, la source de la richesse doit être maintenue. Pour les autres, elle doit apporter un profit, quitte à aller chercher ailleurs une autre source de profit.

La pêche, un secteur producteur de richesses

Le potentiel marocain dans le secteur de la pêche n'est pas mis en valeur. Mieux encore il ne profite pas aux armateurs marocains. La pêche hauturière, la plus rentable, sans être totalement monopolisée par les Européens rapporte peu aux Marocains.

La quantité pêchée dans les eaux marocaines, toutes pêches confondues, est de 1 143 215 tonnes. Les unités européennes en recueillent entre 32 % (soit 370 000 t.) et 45 % (516 000 t.) selon certaines estimations. La pêche hauturière ne représente que 30 % des prises et rapporte 70 % de la valeur créée par le secteur. La partie la plus importante étant pêchée par les bateaux européens, les armateurs marocains se replient (malgré l'importance de leur flotte hauturière) sur la pêche côtière.

Le secteur de la pêche emploie près de 400 000 personnes au Maroc, et le seul débarquement des prises européennes, en particulier espagnoles et portugaises, créerait 120 000 autres postes de travail. Le produit de la pêche écoulée à

⁵ BERTIGNAC, CUNNINGHAM et ZOUINI, « *La pêcherie céphalopodière marocaine Modélisation bio-économique et propositions d'aménagement* ». Projet PNUD/FAO/MOR/86/019, 1988.

l'intérieur du pays rapporte 786 millions de dollars en 1997, les exportations 600 millions de dollars. En tenant compte aussi du produit pêché par les bateaux européens (700 millions de dollars), l'exploitation de manière rationnelle la ZEE (environ 1,1 million de km²), par le Maroc aurait des retombées de 2 milliards de dollars. Il perçoit 140 millions d'Euros pour les droits de pêche consentis, les redevances accordées au bateaux et l'appui financier.

Comment peut-on évaluer le gain ou la perte réalisés par le Maroc ? Les retombées pour les 700 millions de dollars se font en Europe, les prises étant débarquées directement dans les ports européens.

L'accord de 1995 prévoyait 477 unités pour 1999 au lieu de 590 en 1995-1996¹ et des prises de 369 890 t. (chiffre déclaré par l'Union européenne au lieu des 516 000 t. selon le Ministère des Pêches). L'Union européenne, sur la base des prix pratiqués au Maroc (ce qui n'a rien de commun avec les prix européens), réalise le chiffre d'affaires suivant (pour 30 % de prises en pêche côtière et 70 % en pêche hauturière) :

– pêche côtière : 110 967 t. x 2 652 dh / t., soit 299 millions de dirhams

– pêche hauturière : 258 923 t. x 26 099 dh / t., soit 6 740 millions de dirhams soit 7 039 millions de dirhams, et pour 10 dirhams = 1 dollar, 700 millions de dollars ou près d'un milliard de dollars pour la quantité déclarée par le Ministère marocain des pêches. Ce chiffre est quasiment identique à celui réalisé par le Maroc, mais avec une production moindre. Pour l'une ou l'autre somme, le Maroc perçoit 140 millions d'Euros.

¹ Abdellatif BERRAHO, *Ressources halieutiques et potentialités aquacoles au Maroc*, Institut national de recherche halieutique, 1998, p. 17.

La pêche européenne au Maroc mobilise environ 500 bateaux, soit en raison de leur tonnage (200 à 400 t)² 11 500 marins ; elle permet la création d'une valeur supérieure à celle réalisée par le Maroc et crée environ 100 000 autres emplois en tenant compte de toute la filière.

En 1995, le Maroc mobilisait 3 068 bateaux, dont 460 hauturiers, pour une capture de 852 000 t. (82 %), composée de prises côtières. Le bateau marocain rapporte ainsi 710 790 dirhams, (7 079 dollars) contre 19 933 333 dirhams (200 000 dollars). Le bateau européen est donc 3 fois plus productif dans le secteur de la pêche côtière. Le bateau hauturier rapporte 8 701 513 dirhams (870 000 dollars), contre 192 570 142 dirhams (1 926 000 dollars) pour le bateau européen. 500 bateaux européens pêchent pratiquement autant que 3 068 bateaux marocains ! La mer profite aux plus performants.

Le secteur de la pêche sans grande profitabilité pour le Maroc

Nous observons grâce à ces quelques données que l'Europe, tout en pêchant moins que le Maroc en poids, réalise une valeur par bateau deux fois et demie plus importante. Cela est dû à un équipement sophistiqué, un personnel expérimenté. Et des filets à mailles très serrées. Toute l'attention est focalisée sur ces filets. N'y a-t-il que ce seul élément à mettre dans la balance ? Regardons du côté du personnel mobilisé. Le tableau suivant en donne un aperçu.

² « Le secteur des pêches maritimes au Maroc », *Revue d'informations de la BMCE*, 1996, p. 21, et *Déclaration de l'Office des Pêches Maritimes*, 1999.

Les hommes de la mer hauturière et côtière

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Pêche hauturière</i>						
Marins (I)	8 594	8 484	8 762		8 650	9 114
Officiers (II)	1 915	1 829	1 623		1 835	1 780
Total	10 509	10 313	10 385		10 485	10 894
I / II	22,3	21,5	18,5		21	19,5
Bateaux (III)	464	462	459		428	446
I+II / III	19	18	19		20	20
II / III	4	4	3,5		4	4
<i>Pêche côtière</i>						
Personnel (a)	69 331	77 417	85 267	88 326	96 202	83 239
Bateaux (b)	2 521	2 564	2 609	2 597	2 488	2 683
a / b	27,5	30	33	34	39	31

Source : calculs faits à partir de divers documents, dont en particulier *la Mer en chiffres*

Ces chiffres montrent une stabilité pour la pêche hauturière et des évolutions diverses pour la pêche côtière.

Nous avons déjà constaté que la pêche hauturière a connu une production qui a évolué en dents de scie entre 1985 et 1997. En ramenant cette production par personne, on constate que la pêche au Maroc connaît une productivité qui elle-même évolue en dents de scie étant donné la stabilité du personnel. Cette productivité dans le secteur de la pêche côtière connaît, à l'inverse, une situation claire : un ouvrier-marin pêche moins que son homologue de la pêche hauturière alors que le produit semble plus abondant¹.

Le Maroc recueille une valeur moitié moins importante que celle réalisée par l'Union européenne.

En effet, le produit pêché par les bateaux marocains est très peu rémunérateur parce que la partie la plus importante provient de la pêche côtière.

Ce secteur créant 400 000 emplois au Maroc et 100 000 en Europe est ainsi moins productif pour le Maroc. Pour près de 110 000 pêcheurs marocains, le chiffre réalisé est relativement moins important que celui de la flotte européenne. Pour 11 000 pêcheurs européens (en particulier espagnols), la valeur générée est

10 fois plus importante. Certes, le nombre de pêcheurs marocains crée plus d'emplois qu'en Europe. L'avantage apparent est favorable au Maroc. Mais en fait, le secteur de la pêche est très peu productif du côté marocain.

Cela pose la question de ce que le Maroc perd en intégrant le secteur du poisson dans le secteur de la coopération le liant à l'Union européenne.

A système de coopération inchangé, le Maroc perd à deux niveaux. D'abord les conditions de fonctionnement de la zone de libre-échange n'admettent pas la libre circulation du produit du poisson. Il y a des quotas qui ne peuvent être dépassés pour les produits transformés (les conserves en particulier). Ensuite, si le Maroc garde une pêche essentiellement côtière (productrice de poisson pour les conserves ou les sous-produits), il perdra au niveau de ses moyens de moderniser efficacement un secteur de la pêche très peu productif. Un grand nombre d'entreprises ont d'ailleurs cessé leur activité. En une seule année (1996-1997), ce sont 17 % des entreprises à terre qui ont fermé alors que le poisson traité a augmenté de 67 %². Cela dénote des surcapacités non utilisées précédemment.

Si l'on ajoute à cela le problème de l'agriculture marocaine, se pose alors la question de la raison de ces accords avec l'Union européenne.

¹ Production globale rapportée au nombre de personnes employées. Voir Annexe 4.

² *La Mer en chiffres*, 1997, p. 29-30.

Le produit de l'agriculture marocaine ne peut circuler librement. Il est soumis à des quotas et à des prix d'entrée, alors que les coûts de production pour produire à temps sont importants. Le coût de revient est parfois à près de 15 % supérieur à celui des produits espagnols. Comment peut-on s'expliquer la décision du Maroc de reconduire l'accord de pêche en 1995 avec l'Union européenne alors qu'il perd sur les deux plans ? Pourquoi a-t-il accepter d'intégrer le secteur du poisson dans l'accord de création de la zone de libre-échange, alors qu'il est contraint de limiter ses exportations de produits de la mer ? Certes, lors des négociations en 1992, puis de 1995, le Maroc avait demandé la réduction de la flotte européenne de moitié (250 navires) pour 1999 et une plus grande coopération technique et scientifique. Cette demande n'a été que partiellement exaucée. La flottille en particulier sur laquelle portait le différend n'a pas été réduite. Les méthodes de pêche n'ont pas changé (filet à maille serrée). Au plus le Maroc a-t-il pu ramener la pause biologique à deux fois deux mois. Ce qui n'a aucun intérêt lorsque la pression reste identique (si elle n'est pas supérieure), en termes du nombre de bateaux pêchant dans la ZEE et des méthodes utilisées. Si le Maroc, depuis 1992, a montré les conditions profitables d'une coopération sans être suivi dans ce sens, sur quel moyen peut-il compter pour une mise en valeur rationnelle du secteur ?

Quels moyens à la disposition du Maroc ?

Comment peut-on envisager l'avenir du secteur ? Le Maroc peut-il créer les conditions d'une mise en valeur rationnelle en s'appuyant sur les armateurs du pays ? Quelles conditions doit-il réunir pour mettre en valeur un secteur qui devient stratégique dans le cadre de son développement économique ? La politique générale du gouvernement actuel tourne autour de trois axes : création de l'infrastructure pour encourager l'investisseur national et étranger ; modernisation de la législation des sociétés et du travail ; et enfin des mécanismes de financement des projets plus souples.

Le secteur de la pêche est à haute technicité et fort niveau capitaliste. Cela pose le problème du taux de profit. Ce capital ne peut

s'impliquer si l'Etat ne rend pas moins onéreuses les conditions de l'investissement. Or le caractère très capitaliste du secteur élève les barrières à l'entrée et à la sortie. Il y a dès lors le moyen — qui semble avoir l'intérêt du gouvernement — de faire rentrer le secteur de la pêche dans la forme actuelle du fonctionnement du capitalisme international consistant pour le Maroc de mettre en place les moyens en capitaux (d'où la réforme de la bourse permettant au capital étranger de lever les capitaux d'appoint dont il aurait besoin), en installations (projet déjà en cours), en hommes, etc... laissant aux partenaires européens l'apport en savoir-faire, en marchés, etc...

Dans ces conditions le Maroc peut-il financer une flottille hauturière (son point faible actuellement par rapport aux Européens), l'équiper en personnel qualifié et en matériel (autre problème), doter ses ports en équipements de réfrigération ? Peut-il étendre le nombre de ses ports pour accueillir les livraisons, développer les moyens de transport et de commercialisation ?

Une première question se pose. Quelle flottille faudra-t-il remplacer en premier ? En effet la flottille hauturière marocaine est peu compétitive. Pour l'instant il ne peut être question de procéder à son remplacement, puisque, même si cela pouvait être projeté, les entreprises marocaines continuent de souffrir des effets d'un surendettement ancien. La Caisse Centrale de Garantie qui avait garanti les prêts de ces sociétés ne peut à nouveau s'engager sans aggraver ses difficultés. Le rééchelonnement de la dette des sociétés qui ont résisté peut à nouveau être à l'ordre du jour si les armateurs marocains continuaient de compter sur les aides de l'Etat.

Le Maroc peut envisager d'acquérir une flotte pour remplacer celle de l'Union européenne qui viendrait à quitter ses eaux. L'investissement à 2 millions de dollars environ le bateau¹ s'élèvera à 1 milliard de dollars. Si l'on devait ajouter quelques 2 à 3 milliards de dollars pour les installations et 2 à 3 milliards pour les moyens de transport, de transformation et de commercialisation, cela sera-t-il possible

¹ Ce chiffre constitue une moyenne entre le prix d'achat d'un bateau côtier et hauturier. Le calcul a été fait à partir des acquisitions par le Maroc en 1981 et 1993 (voir tableau plus haut) en tenant compte de deux éléments. La proportion hauturière représente à peu près 2 / 3 des 500 bateaux européens. En second lieu, ces bateaux sont plus sophistiqués.

avec son niveau d'endettement au niveau international ? Il y a en effet un manque à gagner. Les eaux marocaines « rapportent » quelque 1,5 milliard de dollars par an en ne tenant pas compte des autres flottes pêchant au Maroc — ce qui amènerait ce chiffre à quelques 2,5 milliards de dollars. Les investissements tourneraient autour de 5 à 6 milliards de dollars. Ce 1,5 milliard ne peut être « produit » par le Maroc que s'il dispose d'une flotte hauturière faisant le double de celle qu'il a (sans oublier les hommes à former). Cela signifie qu'il doit investir dès à présent dans l'acquisition d'une autre flotte. Peut-il réaliser ces investissements à assez brève échéance ? Surtout, s'il doit compter sur l'apport massif (parce qu'il en sera nécessairement ainsi) du capital privé pour prendre en charge ces investissements, les installations ne pourront que difficilement être améliorées. Se posera alors le problème des équipements à terre — sauf s'il peut utiliser ceux des pays voisins du Nord.

Cela constitue un premier problème. Le second est aussi important. Si la flotte hauturière (voire côtière, puisque les Européens en possèdent aussi) passait à 900 unités et donc pêchait les 400 000 tonnes jusque-là du ressort de la flotte européenne (et une autre quantité due à la pêche illégale), le Maroc serait en train de substituer une flotte à une autre dans le même esprit de « vandalisme et de piraterie » (ou au moins de prédateur) dénoncé par les professionnels marocains. Il ne peut donc aller dans le sens de l'augmentation de la flotte, ni même celle des prises. Le secteur de la pêche au Maroc poserait donc plus un problème de méthode et secondairement de moyens.

Le Maroc a entamé depuis 1996 un programme de construction ou d'agrandissement ou de rénovation des équipements à terre. Les normes de qualité sont adoptées ; la recherche scientifique encouragée ; le développement de l'aquaculture en cours¹... Ce programme s'élève à près de 500 millions de dollars. Le secteur privé doit, de son côté investir 100 millions de dollars. Le Maroc semble avoir choisi le chemin de l'autonomie. Mais l'Union européenne possède

une flotte et les mêmes équipements. Que signifierait une telle situation dans une région voulant créer les conditions de son intégration économique ? N'est-ce pas là un gaspillage de moyens ?

La co-responsabilité comme base d'une nouvelle coopération

Le partenariat avec l'Union européenne peut-il être équilibré ? La situation est la suivante : le Maroc possède le produit, les Européens les moyens de sa mise en valeur. Le Maroc veut faire de ce produit une richesse renouvelable. Cela va d'ailleurs dans le sens des nouveaux axes de développement de l'Union elle-même. Dans un cadre commun (développement durable), il y a la possibilité de créer les conditions d'une coopération sur un pied d'égalité. Si les méthodes de rationalisation, de protection et d'entretien de la ressource sont admises de part et d'autre (du côté marocain aussi, notamment par ses armateurs), cela peut rendre possible l'extension de l'activité.

L'accord de 1995 prévoyait déjà la création de co-entreprises dans certains domaines. Le concept doit être généralisé à tous les aspects du secteur. Celles-ci doivent devenir le principe, avec la possibilité de ne laisser intervenir que les sociétés à capital euro – marocain, ou celles qui accepteraient le « pacte de la protection de la mer » à mettre en place par une fédération euro – marocaine des pêcheurs dont la tâche serait de faire respecter toutes les normes de protection et de développement durable.

Une telle solution aurait pour conséquence d'étaler sur le temps la mise en place d'infrastructures au Maroc, mais en même temps de maintenir celles qui existent. Cela peut permettre le développement des régions concernées par la pêche au Maroc, telles l'Andalousie, la Galicie, etc.

Le Maroc et l'Union européenne s'ache-mineraient ainsi vers la création d'une zone de libre-échange d'un type nouveau. Le secteur de la pêche doit revenir au Maroc comme secteur de souveraineté, à l'instar de l'agriculture dans l'Union. Les deux secteurs ont un même effet. Ils sont source de richesse, d'emplois, de transformation, d'innovation. Ils sont rapprochés y com-

¹ Collectif, *Analyse de la demande de quelques espèces d'aquaculture en Méditerranée*, FAO/ICRAM, 1997.

pris par les méthodes. Un travail de type intensif épouse ici et là les capacités de reproduction du milieu. L'Union européenne qui applique une politique de moindre pression sur la terre dans un esprit de développement durable doit comprendre l'attitude marocaine de vouloir alléger la pression sur ses eaux territoriales. Le Maroc est invité à faire baisser ses exportations pour les produits agricoles pour permettre des prix rémunérateurs aux agriculteurs européens. L'Union Européenne doit aussi comprendre qu'une exploitation moindre des ressources halieutiques pour faire garder au prix un niveau rémunérateur est nécessaire pour le pêcheur euro – marocain. Cependant la proposition marocaine qui consisterait à faire des capitaux marocain et européen des associés dans un secteur lui appartenant est une nouveauté. Elle se substituerait aux aides que l'Union européenne aurait à apporter au Maroc si un de ses secteurs était affectés par la concurrence ainsi qu'aux aides aux pêcheurs européens qui seraient privés de travail si aucun accord sur une co-responsabilité n'aboutissait. La co-responsabilité deviendra courante pour empêcher la destruction de l'écosystème. Si elle était adoptée la zone de libre-échange euro – méditerranéenne aurait un sens, et probablement une chance de réussir en enclenchant un processus de développement plus ou moins équilibré sur les deux rives

de la Méditerranée. Mais le Maroc sera-t-il suivi dans ce sens ?

Conclusion

La volonté affichée du gouvernement marocain de faire de la question de la pêche un initiateur pour une politique de coopération euro-méditerranéenne basée sur le partenariat, la complémentarité et la solidarité est en réalité un appel pour une zone de libre-échange viable entre une Europe forte et un Maroc développé.

Un tel objectif semble inaccessible, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer (« ce n'est pas parce que les choses nous semblent inaccessibles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles nous semblent inaccessibles », disait SENEQUE).

Si le Maroc arrive à faire admettre à ses partenaires la notion de co-responsabilité, il aura contribué à innover dans les relations à l'intérieur des zones économiques actuelles. Les relations euro – marocaines deviendraient un exemple à suivre pour l'intérêt de tous. Cela voudrait dire que l'intérêt des peuples aura transcendé celui du seul capital. Dans ce cas-là, le secteur de la pêche aurait permis de frayer le chemin à un type de relation économique nouveau.

Tableaux relatifs aux Notes

Annexe 1 Evolution de la production et des unités de pêche

Pêche côtière

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Pd° t. (I)	345 986	444 802	337 899	423 496	410 070	427 650	442 931	414 202	474 972	608 939	728 721	525 022	661 562
Bat. (II)	1 828	1 908	2 098	2 111	2 231	2 377	2 462	2 521	2 564	2 609	2 597	2 488	2 683
I / II	89,2	233	161	200	183	179,9	179,9	164	185	233	280	211	246,5
Tonnage (III)	50 211	52 077	55 353	57 898	62 727	66 056	69 296	71 460	72 148	73 721		55 750	79 932
I / III	6,9	8,5	6,1	7,3	6,5	6,4	6,4	5,8	6,5	8,2		9,3	8,2

Pd° en tonnes ; Bat. : bâtiments.

Pêche hauturière

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Pd° t. (I)	126 000	149 300	121 300	127 148	112 047	133 396	147 838	131 500	144 805	134 600	113 765	90 855	111 763
Bat (II)	224	235	253	275	347	407	452	464	462	459	455	428	446
I/II	562,5	635	479	462	322	327	327	283	331	293		212	250
Tonnage III	70 461	78 636	89 936	89 959	114 443	136 766	150 417	152 984	152 417	151 780		143 231	148 896
I / III	1,8	1,9	1,4	1,4	0,98	0,97	0,98	0,86	0,95	0,88		0,63	0,75

Source : Calculs faits à partir de documents tels *La mer en chiffres*, et *Rapport d'activité du Ministère des Pêches Maritimes*, diverses années.

Annexe 2 : Investissements dans le secteur

Années	Pêche côtière			Pêche hauturière		
	Nb	TJB	Coût (Mdh)	Nb	TJB	Coût (Mdh)
1981	106	2 013	30	25	7 939	888
1986	99	3 005	27,9	16	6 162	261
1989	142	5 564	144,6	78	25 817	1 665
1990	172	4 747	175	62	22 698	1 437,5
1993	72	2 656	31,8	0	0	0

Source : « Evolution des investissements dans le secteur des pêches maritimes », *Maghreb Magazine*, n° 30, 1994.

Annexe 3

A titre d'exemple, le port de Tan Tan (région méridionale), pourtant dynamique connaît les évolutions suivantes :

Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Flotte Hauturière	395	306	340	510	502	550	510
Flotte côtière	50	50	50	45	46	44	44

Source : Port de Tan Tan, 1997.

Annexe 4 Production globale rapportée au nombre de personnes employées**Pêche côtière**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production (I)	414 202	474 972	608 939	728 721	525 022	661 562
Personnel (II)	69 331	77 417	85 267	88 326	96 202	83 239
I / II	5,9	6,1	7,1	8,2	5,4	7,9

Pêche hauturière

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production (I)	131 500	144 805	134 600	113 765	908 55	111 763
Personnel (II)	10 509	10 313	10 385	9 740	10 485	10 894
I / II	12,5	14	13	11,6	8,6	10,2

Source : Calculs faits à partir de documents du MPM.